Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

# Fiscalité des dons récurrents aux clients

---
Par JeromeMazar

Bonjour,

Actuellement entrepreneur dans le commerce de détail, je souhaite développer mon activité et proposer un système de dons aux clients d'un montant variable en fonction de leurs achats. Ces dons représenteraient un cashback récurrent mais non systématique.

Pouvez-vous m'indiquer si ces dons peuvent me faire bénéficier d'une fiscalité particulière ? J'entends déduction des charges/ impots, abaissement de la tranche d'imposition, etc...

Merci pour vos retours

---
Par ESP

Bonjour
C'est une question qui trouvera sa réponse auprès de votre expert comptable, car sur la plan juridique, rien de particulier.